

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

CNW Québec métro

LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME POUR SOUTENIR L'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES PERSONNES IMMIGRANTES DANS LA RÉGION

Québec, le 26 septembre 2007 – C'est avec une grande fierté et le sentiment du devoir accompli que le président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale, monsieur Jean Fortin, a procédé ce matin au lancement du *Programme d'actions régionales en immigration* (PARI). L'annonce de ce tout nouveau programme d'aide financière, issu de l'*Entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale*, vient couronner une année de travail assidu consacrée à la concertation des intervenants œuvrant en immigration sur l'ensemble du territoire.

« Le *Programme d'actions régionales en immigration* que nous rendons public aujourd'hui constitue le fruit d'un travail de concertation que nous jugeons exemplaire, a déclaré monsieur Jean Fortin. Il s'inscrit en continuité avec les discussions amorcées il y a plusieurs mois dans le but d'amener les principales organisations impliquées dans le secteur de l'immigration à travailler davantage en partenariat. De plus, le PARI se distingue d'autres programmes semblables par le fait qu'il a été instauré spécifiquement pour soutenir des actions précises devant mener à l'intégration et à l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région. Or, le choix de ces actions a lui aussi fait l'objet d'un sérieux travail de concertation. »

Dotée d'une enveloppe globale de 1 020 000 \$ sur trois ans, le PARI s'adresse aux organismes à but non lucratif, aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC). Il a essentiellement pour objectif de supporter la réalisation des actions inscrites au plan d'action triennal de l'entente spécifique. Ce sont les membres de la Table régionale de concertation en immigration de la Capitale-Nationale qui déterminent chaque année les actions à soutenir en priorité et pour lesquelles des projets sont admissibles à une aide financière du PARI.

Parmi les actions retenues pour l'exercice 2007-2008, l'on peut souligner, à titre d'exemples :

- Le soutien aux tables de concertation locales;
- L'élaboration de trousseaux pour promouvoir la région de la Capitale-Nationale, les MRC qu'elle comprend ainsi que les différents arrondissements de la Ville de Québec;
- L'organisation de conférences itinérantes destinées aux entreprises et portant sur les atouts de l'embauche immigrante ainsi que sur les meilleures pratiques en matière d'embauche et d'intégration.

Les actions ciblées visent principalement l'intégration en emploi des personnes immigrantes, leur participation à la vie économique, sociale et culturelle de la région, ainsi que la sensibilisation de la population et des entreprises à l'apport de l'immigration.

Les demandes d'aide financière pour l'année 2007-2008 doivent être présentées au plus tard le 31 octobre 2007. Pour obtenir plus de renseignements sur le PARI ou pour se procurer la documentation pertinente, les personnes intéressées sont invitées à consulter le site Web de la CRÉ (www.crecn.qc.ca) ou à communiquer avec madame Marie-Jules Bergeron, au (418) 529-8475.

Une première année concluante

Le président de la CRÉ a profité du lancement du PARI pour dresser un bilan plus que positif de la première année de l'*Entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale* et féliciter tous les intervenants concernés pour la qualité du travail accompli. Parmi les réalisations significatives de ce bilan figurent la création de la Table régionale de concertation en immigration de la Capitale-Nationale – qui regroupe quelque 25 organisations œuvrant en immigration dans la région –, l'adoption d'un plan d'action triennal, ainsi que la mise sur pied du *Programme d'actions régionales en immigration*. « Voilà qui démontre bien, a conclu monsieur Jean Fortin, que la concertation finit toujours par payer. Même si ça prend un petit peu plus de temps. »

L'*Entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale* est un accord d'une durée de trois ans dont sont signataires le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Capitale-Nationale, le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN), le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec et la Conférence régionale des élus. À terme, le MICC et le MESS y injecteront 300 000 \$ chacun, la CRÉ 270 000 \$, le BCN 170 000 \$ et le Forum jeunesse 100 000 \$.

- 30 -

Source : Hélène Lapointe
Conseillère en communication
Téléphone : (418) 529-8475

Renseignements : Marie-Jules Bergeron
Conseillère en développement
Téléphone : (418) 529-8475